RECIT VERITABLE DE L'EXECVTION DV COMTE DE CHALAIS,

Criminel de leze Majesté.

Condamné par Arrest des Commissaires deputez de par le Roy, d'auoir la teste tranchée au Chasteau de Nantes en Bretagne.

Sa prise, les causes de son emprisonnement: la suitte des procedures: la teneur de l'Arrest, & ce qui s'est passé de plus memorable à sa mort.

A PARIS,
Chez ADRIAN BACOT, ruë des Carmes, à l'image S. Iean.

M. DC. XXVI.

Auec Permission.

RECIT
VERITABLE

DE L'EXECVTION FAITE
CONTRE DE CHALAIS,

Criminel de leze Majesté.

Case
F
39
326

1626

48-1127

RECIT VERITABLE

de l'execution du Comte de Chalais, Criminel de leze Majesté, condamné par Arrest des Commissaires deputez de sa Majesté, d'auoir la teste tranchée au Chasteau de Nantes en Bretagne.

ENcor que Dieu ait vn notable interest en la conseruation des Roys & des Empires, & que ce soit directement s'attaquer à luy que de se prendre à ceux sur le front desquels il a graué l'image & les carracte-

res de sa puissance, on peut dire neantmoins que nous en auons senty de particuliers effects depuis l'heureux aduenement du Roy à la Couronne : car il semble que les astres ne veillent que pour luy, & que le Ciel reserue toutes ses influences pour les verser sur le Royaume de France.

Nous l'auons veu en ceste derniere conspiration, laquelle comme elle menaçoit cet Estat d'vne prochaine ruine, & pour me seruir des propres termes du Roy, *de la plus lamentable desolation dont il ait iamais esté affligé*, aussi les autheurs, par vne exemplaire punition en ont ils ressenty les

iuſtes chaſtiemens.

Le ſieur de chalais qui auoit l'eſprit ſouple & remuant, à eſté des premiers à ourdir ceſte pernitieuſe conſpiration, oubliant toutes les faueurs & les graces que ſa Majeſté luy auoit faites en diuers temps pour s'engager dans des conſeils qui ne pouuoyent reüſſir qu'a ſa propre ruine, ie deduiray ſommairement toute ceſte procedure iuſques aux dernieres actions de ſa vie.

Le Roy, ſur les diuers aduis qu'on luy donna des entrepriſes ſecretes qu'on faiſoit contre ſa perſonne & ſon Eſtat, ayant fait empriſonner le Mareſchal d'Ornano & pluſieurs

autres, arriua en Bretagne, ou ſa preſence eſtoit tres-neceſſaire pour diſſiper, comme vn nouueau ſoleil, tous les nuages qui s'y eſtoient eſleuez.

Il arriue cependant vne querelle entre le ſieur de Candalle & Lauigny, Grammont fils du gouuerneur de Bayonne ſoffre ſecond à Monſieur de Candalle, Chalais ſoffre de gayeté de cœur à Lauigny, pour l'aſſiſter en ce combat.

Or il eſt à remarquer, que peu auparauant Chalais auoit prattiqué Grammont, luy auoit deſcouuert l'entrepriſe, & meſme auoit tiré ſon conſentement, auec mille promeſſes, & proteſtations d'ami-

tié, Gramont voyant que Challais auoit rompu auec luy, & s'eſtoit offert à Lauigny pour eſtre ſon ſecond, & ſe battre contre luy, ſe reſolut, (outre que d'ailleurs ſa conſcience le contraignoit) de ſe venir ietter aux pieds de ſa Majeſté, la ſuppliant de luy ſauuer la vie & qu'il auoit vn aduis important pour ſon eſtat à luy deſcouurir. Le Roy luy donne ſa parole, & deſlors il commence à luy declarer toute la conſpiration & le conſeil qu'on auoit pris, & que Chalais luy auoit deſcouuert. Le Roy luy mande s'il luy donnera ceſte depoſition par eſcrit? ouy, dit-il, SIRE, ie la ſigne-

ray de mon ſang. En meſme temps le Roy fiſt venir Chalais, qu'il auoit honoré de la charge de Maiſtre de ſa Garderobe, luy monſtre ceſt eſcrit, Chalais le deſnie, dit que Gramont eſt vn traiſtre, qu'il n'a iamais ſongé à telle perfidie.

Neantmoins il eſt arreſté priſonnier, & le lendemain ſa Maieſté ayant appelé ſon conſeil par l'aduis de la Royne mere, de Monſieur le Garde des Sceaux, de Monſieur le Cardinal de Richelieu, & des principaux Miniſtres de l'Eſtat, commiſſion eſt decernee addreſſante à M. de Bourneuf premier Preſident au Parlement

ment de Rennes, à monſieur Brice ſecond Preſident, aux ſieurs Fouquet, de Machaux & Briqueuille Conſeillers d'Eſtat, au Procureur general de de la Cour de Parlement de Rennes, & autres qu'il ſeroit trop long de nommer. Ceſte cõmiſſion portant creation d'vne Chambre de Iuſtice criminelle, pour la recherche du procez du Conte de Chalais & ſes adherans, dattee de l'onzieſme Aouſt mil ſix cens vingt ſix. En ſuitte de ceſte commiſſion les deputez s'aſſemblerent en la ſalle des Cordeliers de Nantes. & commencerent des le quinzieſme de trauailler audit procez. En

fin ayant veu les charges & informations, recolé, & confronté le ſieur de Gramont & autres teſmoings, il fut condamné parce qu'il eſtoit touſiours ſur la negatiue, d'eſtre appliqué à la queſtion.

Mais ſoit que l'apprehenſion de la gehenne ou ſa propre conſcience le forçat de dire la verité, il confeſſa toutes les machinations, entrepriſes, & conſpirations qui eſtoiét dreſſées par les ennemis de l'Eſtat contre la France, deſcouurit pluſieurs particularitez de ſes aſſociez & complices; ce qu'eſtant meurement examiné, Monſieur le Garde des Sceaux preſent, nonobſtant les prie-

res importunes qu'on faiſoit iournellement au Roy, pour luy ſauuer la vie, ſ'enſuiuit l'Arreſt de ſa condemnation, dont voicy la teneur.

ARREST CONTRE LE Comte de Chalais.

VEv par la Chambre de Iuſtice criminelle aſſemblée à Nantes, en vertu de la commiſſion decernée par le Roy, pour la recherche du procez du Comte de Chalais, & ſes complices, informatiõs, interrogatoires, & confeſſions dudit Chalais, conſpirations ſecretes contre la perſonne du Roy, & de ſon Eſtat, conclu-

sions du Procureur General, dit a esté, que laditte Chambre & Commissaires deputez à cét effect, ont declaré & declarent ledit Chalais atteint & conuaincu du crime de leze Majesté au premier chef, perturbateur du repos public, &c. & pour reparation de ce, laditte Chambre a condamné & condamne ledit Chalais à auoir la teste tranchée, ses biens acquis & confisquez au Roy, &c.

Signé MALESCOT.

CEt Arrest prononcé audit Chalais le fist resoudre à se preparer à la mort: ses parens qui auoient remué le ciel & la terre, ne pouuans luy

ſauuer la vie, & ne ſçachans plus quelle inuention prattiquer pour effacer cét opprobre de leur famille, ſ'auiſerent pour retarder l'execution de ceſt Arreſt, de gaigner & prattiquer par argent tous les executeurs de haute Iuſtice qui pouuoiét demeurer, tant dans Nantes, qu'aux villes prochaines: en effect ils firent ſi bien, que les vns ſe trouuans malades, les autres ſ'eſtant abſentez, il ne ſ'en rencontra pas vn le iour que ſe deuoit faire l'execution; dequoy le Roy eſtant indigné, commanda qu'on ſe ſeruit d'vn criminel qui eſtoit dans les priſons de Nantes, & qui deuoit mou-

rir de la à quelque temps, luy promettant la vie, s'il vouloit entreprendre de decapiter le Comte de Challais. Celuy cy qui dans peu de iours eut eſté roué, ou pendu, voyant vn ſi beau ſuiet de ſauuer ſa vie, ſe preſente pour executer ledit Comte de Challais, mais pour n'eſtre ſtyllé au meſtier, il luy donna plus de quinze coups deuant le faire mourir. Cecy ſe fiſt le Mercredy 19. Aouſt. C'eſt le iuſte chaſtiment que peuuent eſperer les remueurs d'Eſtat, & ceux qui meſpriſans le ſeruice & l'obeïſſance qu'ils doiuent à leur Prince legitime, ourdiſſent des machinations contre ſa vie & ſa Couronne. FIN.